



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 16 JUIN 2011 à 18:30**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mr Yves d'AMECOURT (Suppléant), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Daniel BAS (Suppléant), Mr Bernard LAVIE-CAMBOT (Suppléant), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Bernard PIOT (Suppléant), Mme Pâquerette PEYRIDIEUX (Suppléant), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Philippe PEYROUX (Suppléant), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Christophe GERY (Suppléant), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire)

( )

**DÉLIBÉRATION N°20110621\_010**

**COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20110621\_010  
COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2010,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable, le Payeur Départemental de la Gironde, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-de bien vouloir adopter le Compte de Gestion de l'année 2010 relatif au Budget Principal.

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20110621\_010  
COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 16 juin 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)